

PV conseil UFR exceptionnel du 31/01/2022

Début du Conseil d'UFR : 12h30

Fin du Conseil d'UFR : 12h58

Participants : **29 présents et 7 pouvoirs**

Le Doyen accueille les membres élus du conseil et invite Hélène van den Brink (vice-Doyenne de la pédagogie) à présenter le point à l'ordre du jour.

Les Modifications des Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) - H. van den Brink

1- Corrections des MCC 5^{ème} année OFF

Des erreurs matérielles à l'article 15 A (UE obligatoires 5A OFF réorientés PHBMR officine) doivent être rectifiées.

En effet, le sous-total du 2^{ème} semestre d'enseignement (S4) (OFFICINE) compte bien 23 ECTS, et non 21 ECTS comme indiqué initialement.

De plus, « UE59 - Stage hospitalier 5 mois temps plein » comptabilise bien 15 ECTS, et non 12 ECTS comme indiqué initialement.

Par conséquent, le DFASP 2 Orientation Officine (réorientation PHBMR) totalise donc les 60 ECTS.

Ces corrections n'entraînent pas de modifications sur APOGÉE.

Elles ont été votées à l'unanimité.

2- Modifications de MCC 3^{ème} année

Afin de permettre aux étudiants de 3^{ème} année de réapprendre le continuum nécessaire pour un apprentissage régulier et de qualité (cours/ED/TP), et améliorer l'assiduité aux cours magistraux dans ce nouveau format « co-modal », des modifications aux MCC sont nécessaires.

Ces modifications concernent les articles suivants :

Dans l'article 1 : ajouter la phrase

« L'assiduité aux cours magistraux est exigée pour les étudiants appelés à venir en présentiel en fonction de leur groupe de TP/ED. »

Dans l'article 2 : ajouter la phrase

« La présence aux cours magistraux pour les étudiants appelés à venir en présentiel est obligatoire. Un émargement pourra être effectué de façon aléatoire. Toute absence doit être justifiée par écrit dans les 3 jours suivant l'absence à l'enseignant qui appréciera la validité de l'excuse fournie. Un duplicata du justificatif devra également être envoyé dans les mêmes délais au Service Scolarité. Un étudiant qui a plus de trois absences non justifiées pourra être déclaré « non autorisé à se présenter aux épreuves d'examen ».

Ces modifications ont été votées à l'unanimité, moins une abstention.

Voir le détail dans la présentation en annexe

Le Doyen clôt le Conseil d'UFR à 12h58.

ANNEXE

université
PARIS-SACLAY

Point pédagogique

Conseil UFR 31/01/22

MCC 5ème année OFF

Erreurs matérielles à l'article 15 A (UE obligatoires 5A OFF réorientés PHBMR officine)

A/ Les UE obligatoires de 5ème Année de Pharmacie Orientation OFFICINE (Réorientés PHBMR Officine)

1 ^{er} semestre d'enseignement (S3) (PHBMR)	Note sur	dont	Crédits	Durée épreuve
UE93 Exercices d'application 2 ^{ème} partie + DBT	/70		7 Ects	3h30
UE94 Connaissances pharmaceutiques générales	/80		8 Ects	3h
UE200A Service Sanitaire (Formation et Préparation)*	Résultat	* dont 100% CC	3 Ects	2 ^{ème} session : travail supplémentaire
Total	/150		18 Ects	
2ème semestre d'enseignement (S4) (OFFICINE)	Note sur	dont	Crédits	Durée épreuve
UE100 Activités spécialisées officinales 1*	/40	*dont 20% CC	4 Ects	1h30
UE101 Législation et droit social	/30		3 Ects	2h
UE109 Soins de premiers recours, Conseil du Pharmacien*	/20	* dont 50% CC	2 Ects	2h
UE106 Gestion de l'Officine Entreprise (Comptabilité, Management, Informatique)*	/30	* dont 25 % CC	3 Ects	1h30
UE110 Education Thérapeutique 2	/30		3 Ects	Oral (Ecrit 1h 2 ^{ème} session)
UE111 Management de la Qualité*	/20	* dont 25 % CC	2 Ects	1h
UE114 Maintien et Soins à domicile*	/30	* dont 50%oral/50%CC	3 Ects	Oral (Ecrit 1h 2 ^{ème} session)
UE113 UE Libre 2d semestre	/30	selon l'UE choisie	3 Ects	1h
Sous Total	/230		21 Ects	erreur
UE112 Suivi Pharmaceutique 1*	Résultat	* 100% soutenance	2 Ects	soutenance
UE200B Service Sanitaire (Réalisation)*	Résultat	* dont 100% CC	2 Ects	2 ^{ème} session : travail supplémentaire
UE59 Stage hospitalier 5 mois temps plein*	Résultat	* 100% CC	12 Ects	erreur stage supplémentaire
Total DFASP 2 Orientation Officine (réorientés PHBMR)	380		30 Ects en S2 OFF	erreur

UE DFASP1 (S2)

MCC 5ème année OFF

Corrections à apporter à l'article 15 A (UE obligatoires 5A OFF réorientés PHBMR officine)

A/ Les UE obligatoires de 5ème Année de Pharmacie Orientation OFFICINE (Réorientés PHBMR Officine)

1 ^{er} semestre d'enseignement (S3) (PHBMR)	Note sur	dont	Crédits	Durée épreuve
UE93 Exercices d'application 2 ^{ème} partie + DBT	/70		7 Ects	3h30
UE94 Connaissances pharmaceutiques générales	/80		8 Ects	3h
UE200A Service Sanitaire (Formation et Préparation)*	Résultat	* dont 100% CC	3 Ects	2 ^{ème} session : travail supplémentaire
Total	/150		18 Ects	

2ème semestre d'enseignement (S4) (OFFICINE)	Note sur	dont	Crédits	Durée épreuve
UE100 Activités spécialisées officinales 1*	/40	*dont 20% CC	4 Ects	1h30
UE101 Législation et droit social	/30		3 Ects	2h
UE109 Soins de premiers recours, Conseil du Pharmacien*	/20	* dont 50% CC	2 Ects	2h
UE106 Gestion de l'Officine Entreprise (Comptabilité, Management, Informatique)*	/30	* dont 25 % CC	3 Ects	1h30
UE110 Education Thérapeutique 2	/30		3 Ects	Oral (Ecrit 1h 2 ^{ème} session)
UE111 Management de la Qualité*	/20	* dont 25 % CC	2 Ects	1h
UE114 Maintien et Soins à domicile*	/30	* dont 50%oral/50%CC	3 Ects	Oral (Ecrit 1h 2 ^{ème} session)
UE113 UE Libre 2d semestre	/30	selon l'UE choisie	3 Ects	1h
Sous Total	/230		21 Ects	=>23 ECTS

UE112 Suivi Pharmaceutique 1*	Résultat	* 100% soutenance	2 Ects	soutenance
UE200B Service Sanitaire (Réalisation)*	Résultat	* dont 100% CC	2 Ects	2 ^{ème} session : travail supplémentaire
UE59 Stage hospitalier 5 mois temps plein*	Résultat	* 100% CC	18 Ects	=>15 ECTS supplémentaire

Total DFASP 2 Orientation Officine (réorientés PHBMR) 380

60 ECTS

MCC 3ème année

Co-modal en 3A

Actuellement nouvelle mesure test au 2d semestre sur le co-modal : CM obligatoires pour les étudiants appelés à venir en présentiel. Etudiants en présentiel par groupe d'environ 72 à 96 étudiants par jour ou par semaine

- 3 à 4 groupes de TP/semaine
- Tous les groupes de TP passeront dans le semestre
- Ils s'ajoutent aux étudiants qui souhaitent assister aux cours uniquement en présentiel
- Emargement/appel des étudiants appelés à venir en cours en présentiel possible



Objectif : permettre aux étudiants de réapprendre le continuum nécessaire pour un apprentissage régulier et de qualité : cours/ED/TP



Modifier les MCC

MCC 3ème année

Deux modifications à apporter dans les MCC

- Dans l'article 1 : ajouter la phrase

« L'assiduité aux cours magistraux est exigée pour les étudiants appelés à venir en présentiel en fonction de leur groupe de TP/ED. »

- Dans l'article 2 : ajouter la phrase

« La présence aux cours magistraux pour les étudiants appelés à venir en présentiel est obligatoire. Un émargement pourra être effectué de façon aléatoire. Toute absence doit être justifiée par écrit dans les 3 jours suivant l'absence à l'enseignant qui appréciera la validité de l'excuse fournie. Un duplicata du justificatif devra également être envoyé dans les mêmes délais au Service Scolarité. Un étudiant qui a plus de trois absences pourra être déclaré « non autorisé à se présenter aux épreuves d'examen ». »

Feuille de présence

CONSEIL UFR plénier du 31 janvier 2022 à 12h30
Feuille de présence

✓ Étaient présents :

Collège A : Mmes BOCHOT, CHAPUT, GOMEZ, SMADJA
MM. PALLARDY, CHAMINADE, FOUASSIER

Collège B : Mmes KAROLAK, TURBICA, BOURGEOIS NICOLAOS, DREGE, MURA
MM. POMEL, PERDIZ, GUILLOUX

Collège C : Mme DOMERGUE-DUPLOUY

Étudiants : Mmes DESSOMBS VIRARD, DESCHAMPS, BIBOUM NOUGA,
LOUISSAINT
MM. BLANC, DOUCOURÉ, POTIER, MARTEAU, BOUSSEDI

Personnalités extérieures : Mme MEALET-RENAULT

Invités : Mmes ETIEMBLE, VAN DEN BRINK

Représentant de
l'Administration : M. DUCALCON

✓ Avaient donné pouvoir : Mme FERNANDEZ
MM. JULLIAN, MOINGEON, POSÉ, ROSS, ALVAREZ, BOURNAT

✓ Étaient excusés : Mme, FERNANDEZ
MM. JULLIAN, MOINGEON, POSÉ, DESROCHES, ROSS, ALVAREZ,
BOURNAT

✓ Étaient absents : Mmes JANOIR, SOLGADI, BOUARABA, ZOHLA MIAMPAMBA,
GLOUGLOU, MARCOUL, HOSSARI
MM. CHAMPY, FOURNEAU, PILON, VIDAL, DUPE, NISSE, VA,
MALEINE